



# *inform* **CONTACT**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 74

Octobre – Décembre 2011

### ***La CGS tient son Comité Exécutif à Kiev***

Le 27 octobre 2011 la Confédération générale des syndicats a tenu une réunion de son Comité Exécutif (CE) à Kiev, capitale de l'Ukraine.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, intervenant à la réunion, a parlé de la mise en oeuvre des décisions du dernier congrès de la CGS et des tâches primordiales pour la préparation du 7<sup>ème</sup> congrès de la Confédération, qui aura lieu en septembre 2012. Il a souligné que la lutte pour les emplois productifs et durables, pour un salaire et un niveau de vie décents, pour les garanties sociales efficaces se trouvait toujours au centre de l'attention de la CGS et de ses organisations membres. Les syndicats de la CEI ont réussi d'obtenir une augmentation sensible du SMIG et des pensions de retraite. Cependant, l'écart entre les revenus de différentes couches de la population dans les pays de la région reste encore inadmissible.

Le CE a discuté du bilan de la campagne solidaire des syndicats de la Communauté «Pour une pension de retraite décente», organisée en 2010–2011. Lors de cette campagne les syndicats ont tout fait pour obtenir de la part des pouvoirs et du patronat une augmentation des pensions. Nonobstant, les retraités restent jusqu'à présent un groupe de la population le plus démuné. Pour cette raison la campagne syndicale sera poursuivie en 2012–2014 pour obtenir que la pension de retraite dans les pays de la CEI ne soit pas au-dessous de 40% du revenu perdu.

La réunion a aussi discuté du bilan de la Journée mondiale pour le travail décent. La participation active des syndicats de la CEI à cette Journée a une nouvelle fois confirmé leur attachement aux principes de la solidarité internationale des syndicats du monde.

Vasil Khara, président de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU), a informé les membres

du CE de l'activité de la centrale visant à perfectionner le dialogue social dans le pays. L'extension des conventions collectives qui couvrent actuellement près de 9 millions des travailleurs est un des résultats de ce dialogue. A présent, on compte en Ukraine 92 conventions collectives de branche, 27 conventions territoriales et plus de 100 accords collectifs aux entreprises qui couvrent au total 82% des salariés.

La centrale syndicale participe activement au processus normatif pour les questions sociales et de travail. Un Conseil national tripartite pour les questions socio-économiques a été créé et fonctionne régulièrement. Cependant, en cas de nécessité, la FSU recourt aux actions de protestation. Rien que durant la période de 1996 à 2010, les syndicats ont organisé plus de 10 actions de protestation nationales. 12 conflits de travail de branche et 1600 conflits collectifs de travail au sein des entreprises. La FSU, elle-même, était entrée à quatre reprises en conflit de travail avec le gouvernement en raison de la violation de la législation de travail et de la non-exécution des conventions collectives générales.

Le Comité Exécutif de la CGS, a exprimé, par une déclaration spéciale, sa profonde inquiétude quant à l'ingérence persistante des pouvoirs dans les affaires de la FSU. La déclaration souligne que le comportement des organes de justice envers les syndicats est contraire

aux principes du droit international, aux conventions fondamentales de l'OIT et porte préjudice au statut de l'Ukraine en tant qu'Etat démocratique, de droit et social. La CGS a demandé aux pouvoirs d'Ukraine de bien vouloir examiner cette situation et de prendre des mesures pour faire stopper ces actions illégales. La déclaration a été adressée au Président, au Premier ministre, au Procureur général, à la Confédération syndicale internationale et à l'OIT.

### ***Au-devant du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la CGS***

A la veille de son 20<sup>ème</sup> anniversaire qui sera marqué le 16 avril 2012, la CGS a appelé ses organisations membres à consolider leur unité, à développer la coopération et à chercher ensemble les réponses à tous les défis de notre temps, au processus de la mondialisation.

Dans un message, adopté à cette occasion, il est dit que la fondation d'une union des centrales syndicales de notre région et des Unions internationales des syndicats de branche a été dictée par la vie, répondait aux demandes et aux espoirs des travailleurs et des syndicats. Dès les premiers jours de leur existence, la CGS et ses organisations membres ont élevé leurs voix contre les réformes de pseudo-marché aux frais des travailleurs et ont mis la défense des intérêts des salariés au centre de leur activité.

Durant la période écoulée, les centrales syndicales nationales de la CGS ont fait valoir leurs droits, ont pris une place solide dans les systèmes socio-politiques de leurs pays, se sont transformées en instituts influents de la société civile. Elles participent aux actions normatives dans leurs pays et au niveau interétatique. Grâce à leurs efforts, les lois sur les syndicats et d'autres actes législatifs importants pour le monde du travail ont été adoptés.

La CGS, au nom du mouvement syndical de la région, a formulé et a soutenu la conception du dialogue social au niveau international. La confédération et ses organisations membres coopèrent étroitement avec les structures de la CEI et de la CEEA, en présentant et en défendant le point de vue syndical, proposent et élaborent des lois-cadres sur les problèmes socio-économiques.

La CGS se prononce pour une intégration tous azimuts des pays de la Communauté des Etats Indépendants, en lui apportant une forte dimension sociale en tant que moyen du développement économique et d'amélioration du niveau de vie de la population.

Etant reconnues au niveau international, la CGS et ses organisations membres participent activement à la lutte du mouvement syndical international pour les droits et les intérêts des travailleurs du monde.

### ***La Déclaration du Comité Exécutif de la CGS à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la CEI***

Le Comité Exécutif de la CGS, tenu le 27 octobre 2011 à Kiev, a adopté une Déclaration à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) qui a été marqué en décembre 2011.

La Déclaration souligne que depuis la création de la CEI la CGS a soutenu l'intégration et s'est pronocée pour le développement de la dimension sociale dans la région. Des contacts d'affaires ont été établis entre la CGS et les structures interétatiques de la Communauté. L'Assemblée interparlementaire de la CEI a adopté en 1994 La Charte sociale des droits et des garanties sociales des citoyens des Etats indépendants, élaboré par la CGS. Depuis lors la Confédération est devenue une participante active à l'élaboration de tous les documents interétatiques qui concernent le développement socio-économique dans la CEI.

Actuellement, la CEI joue un rôle important pour assurer la stabilité et la sécurité. dans la région eurasiennne. Les Etats de la Communauté essaient de résoudre ensemble des sérieux problèmes, y compris ceux qui sont liés à la crise économique globale.

En même temps, souligne la Déclaration, les pays de la CEI se heurtent aujourd'hui aux sérieux problèmes surtout dans le domaine

du travail et des relations de travail. Il y a pas mal de gens, surtout de jeunes, qui sont privés d'emploi décent. On enregistre des tentatives de plus en plus fréquentes pour réduire les garanties du travail, libéraliser la législation du travail. Nous sommes en présence des bas salaires et d'une grande différence dans la répartition des richesses, il y a des cas de violation des principes du dialogue social.

Selon la CGS, tous ces phénomènes négatifs peuvent être éliminés par l'introduction dans les pays de la région d'un nouveau modèle de développement – économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement durable. Les syndicats considèrent que les besoins des gens doivent être mis à la base de toutes les décisions politiques. Les principes fondamentaux et les droits de travail doivent être appliqués dans la Communauté, la mise en oeuvre des normes de l'OIT doit devenir le but principal de toutes les structures publiques et privées.

### ***La CGS condamne les attaques contre les droits syndicaux en Géorgie***

Le 29 novembre 2011, la CGS a fait une déclaration quant à la situation en Géorgie.

La déclaration souligne que la CGS, aussi bien que tout le mouvement syndical mondial, est sérieusement préoccupée par la situation en Géorgie où les pouvoirs et le

patronat continuent à opprimer les syndicats, violent brutalement les droits fondamentaux universellement reconnus des travailleurs.

Dans les conditions des problèmes économiques, les pouvoirs partent en campagne contre les droits des travailleurs. Le nouveau Code du travail, adopté en dépit des vives protestations des syndicats et considéré comme un des plus réactionnaires dans le monde, contredit les conventions fondamentales de l'OIT, ratifiées par la Géorgie. Conformément à ce Code l'inspection du travail a été dissoute et les employeurs ont reçu le droit de licencier les salariés selon leur caprice. Les allocations de chômage sont pratiquement liquidées et un quart de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Une guerre non déclarée a été déclenchée contre l'Union des syndicats de Géorgie, organisation membre de la CGS. La discrimination des syndicats, l'ingérence dans leurs affaires intérieures et les tentatives de saper leur situation financière battent leur plein. Les pouvoirs et les employeurs, avec la complaisance des instances juridiques, ont pratiquement rejeté le dialogue social. Les pouvoirs font fi de toutes les revendications et propositions des syndicats ce qui fait monter encore plus la tension sociale dans le pays. Les événements dans l'usine métallurgique «Herculès» sont un exemple dramatique d'une grève légale des travailleurs durement étouffée par la police.

Les syndicats de Géorgie ont besoin d'une large solidarité internationale syndicale, d'une aide de la part des centrales syndicales mondiales, de l'Organisation internationale du travail, des structures de l'Union européenne. La CGS soutient la position de la Confédération syndicale internationale et de la Confédération syndicale européenne qui se prononcent pour l'annulation des préférences commerciales de la Géorgie tant que la violation des droits syndicaux continue.

La CGS appelle une fois de plus ses organisations membres à exprimer leur solidarité et à soutenir les syndicats de Géorgie dans leur lutte pour les droits et les intérêts vitaux des travailleurs de leur pays.

### ***La CGS est préoccupée par les événements au Kazakhstan***

Par une déclaration, faite le 20 décembre 2011, au nom des 50 millions de ses membres la CGS a exprimé sa profonde inquiétude quant à l'aggravation de la situation au Kazakhstan. Les actions des travailleurs de la ville de Janaozen demandant le paiement des arriérés de leurs salaires se sont transformées en manifestations et ont été utilisées par des instigateurs dans leurs buts extrémistes. Lors des actions entreprises par la police pour étouffer les désordres, 14 personnes ont péri et près de 100 personnes ont été blessées.

La CGS a exprimé son profond regret quant à la mort des gens et sa certitude que la voie pour apporter une solution pacifique à ce problème ne peut être trouvée que par des efforts communs des travailleurs, des syndicats, des employeurs et de l'Etat, par un dialogue dans le cadre de la législation en vigueur.

La CGS s'est adressé au gouvernement du Kazakhstan avec un appel à intervenir dans ce conflit qui perdure, à prévenir son accroissement et à tout faire pour satisfaire les intérêts des parties en conflit.

### ***Azerbaïdjan: la CSA crée un conseil pour la défense des droits des femmes***

La Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan (CSA) a créé un Conseil dont le but est de garantir les droits des femmes travailleuses et de les aider en matière de droit.

Au dire de Sattar Mekhbaliev, président de la CSA, le Conseil se chargera de l'examen des problèmes des femmes liés à la discrimination et aux faits d'harcèlements. La CSA a chargé son Département juridique d'aider les femmes qui ont des problèmes de droit indépendamment de leur adhésion au syndicat. Toute femme travailleuse a le droit de s'adresser au Conseil et de recevoir un aide juridique.

### ***Azerbaïdjan: les syndicats contre la discrimination sur le lieu du travail***

La Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan (CSA), conjointement avec l'OIT, a organisé le 23 novembre 2011 à Bakou, une conférence «Le rôle des syndicats dans la lutte contre la discrimination sur le lieu du travail» à laquelle plus de 120 militants syndicaux, des représentants de l'Etat, du patronat, des experts de l'OIT et d'autres organisations internationales ont pris part.

Sattar Mekhbaliev, président de la CSA, intervenant à la conférence, a souligné que la lutte pour l'égalité sur le lieu du travail est une priorité de l'activité des syndicats et a trouvé son reflet dans les Statuts et dans d'autres documents de la Confédération. Il a lancé un appel aux partenaires sociaux à coopérer dans ce domaine. Un rapport, contenant l'analyse de la discrimination sexiste sur le lieu du travail, a été présenté aux participants.

Les représentants du Bureau régional de l'OIT à Moscou ont donné leurs recommandations comment lutter contre la discrimination, ont parlé de l'application des normes de l'OIT pour en finir avec ce phénomène.

Les syndicats d'Azerbaïdjan ont lancé la campagne de lutte contre la discrimination au début de 2011 et durant cette période, ont organisé cinq tables rondes sur ce problème. Plus de 400 syndicalistes

et représentants du patronat et de l'Etat ont participé à ces initiatives. Plusieurs documents concernant la discrimination ont été édités par la centrale syndicale.

### ***Bélarus: la FSB insiste sur la réforme du système des calculs des pensions de retraite***

La Fédération des syndicats de Bélarus (FSB) s'est adressée pour la deuxième fois durant cette année au Conseil des ministres pour demander à réviser le système des calculs des pensions aux retraités qui continuent à travailler.

Il s'agit de ce que les travailleurs de certaines professions, qui ont droit de partir à la retraite à l'âge de 50 ans sont contraints de travailler à cause de leurs pensions de retraite misérables. Pour la raison que dans les petites villes il est pratiquement impossible de trouver un autre travail, la plupart d'entre eux continuent à travailler dans les mêmes entreprises avec des conditions de travail insalubres. Après l'adoption en août 2006 de la nouvelle loi, l'ancienneté du travail postérieure de ces salariés, même s'ils ont travaillé jusqu'à l'âge de retraite général, n'est plus pris en compte et leur pension reste toujours comme elle a été auparavant.

La FSB a élaboré des amendements à cette loi en proposant de revaloriser en fonction de l'ancienneté les pensions de retraite pour cette catégorie des travailleurs.

***Bélarus: le leader de la FSB tient une rencontre avec les experts du FMI***

Léonid Kozik, président de la FSB, a tenu une rencontre avec les experts de la mission du Fonds monétaire international, invitée par le gouvernement de Bélarus, sur les questions de la couverture sociale.

Les participants à la rencontre ont discuté d'éventuelles conséquences sociales de la réforme des entreprises d'Etat, du perfectionnement des formes de la protection sociale et du soutien ciblé des couches de la population les plus vulnérables. Les experts du FMI ont manifesté leur intérêt aux initiatives de la FSB visant à prévenir les conséquences négatives possibles pour les travailleurs de Bélarus et pour l'économie nationale.

***Bélarus: la privatisation ne doit pas causer un préjudice aux intérêts des travailleurs***

Les problèmes de privatisation ont été au centre d'attention de la réunion du Conseil de la FSB, tenue le 24 novembre 2011. Durant les années 2011-2012 on se propose de privatiser en Bélarus 245 grandes entreprises d'Etat et 134 entreprises seront transformées en sociétés par actions. En plus, 600 PME qui ne sont pas rentables seront aussi privatisées.

Léonid Kozik, intervenant à la réunion, a souligné que pour les syn-

dicats il est important que cette privatisation prévue ne porte pas préjudice aux travailleurs. Le maintien des emplois doit devenir une condition sine qua non de la privatisation pour toute organisation syndicale et pour les nouvelles conventions collectives.

Les syndicats contrôleront le processus de privatisation et prendront des mesures pour défendre les intérêts socio-économiques des salariés.

Le Conseil s'est prononcé résolument contre les tentatives de certains employeurs de remplacer les garanties sociales par des soi-disant «paquets sociaux» dont la détermination exacte n'existe même pas. Pour cette raison la FSB se prononce pour le maintien des relations patronat-travailleur traditionnelles.

La FSB se propose de poursuivre l'activité de conclusion des conventions collectives et d'élaboration, ensemble avec des employeurs, des garanties sociales pour tous les travailleurs de chaque entreprise.

***Kazakhstan: comment prévenir les conflits de travail collectifs?***

La Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan (FSRK) a organisé conjointement avec l'OIT, dans le cadre du Programme pour le travail décent 2010-2012 une table ronde «Les conflits de travail

collectifs: comment les prévenir et régler».

A part les syndicalistes, les représentants de certains ministères, du Parquet général, de la Commission pour les droits de l'homme auprès du Président de la République du Kazakhstan, du patronat, ainsi que des experts indépendants y ont pris part.

Les participants à cette assise ont discuté du rôle des partenaires sociaux pour prévenir et régler les conflits collectifs, de leurs origines et de la pratique de leur régulation, de voies pour trouver un consensus entre les participants au conflit.

Selon les participants, la prévention et le règlement des conflits de travail collectifs basés sur le principe du dialogue social acquièrent dans les conditions des transformations socio-économiques dans le pays une importance primordiale, avec la prise en compte des intérêts des parties en conflit et l'application de la législation en vigueur.

Les participants à la table ronde ont adopté plusieurs recommandations.

### ***Kazakhstan: le message de la FSRK au président du pays***

Syazbek Moukachev, président de la FSRK, a adressé une lettre au président Nazarbaev concernant les incidents dans la ville de Janaozen où, suite de l'étouffement des dé-

sordres liés aux manifestations des ouvriers en grève, 14 personnes ont péri et près de 100 personnes ont été blessées.

Selon la centrale syndicale, la direction des entreprises pétrogazières, malgré leurs affirmations, n'a pas pris de mesures pour résoudre le conflit du travail. Ayant de gros bénéfices, la compagnie faisait des économies sur la modernisation de la production, sur le renouvellement de l'équipement vétuste. Rien n'était fait pour faciliter le lourd travail des pétroliers, ni pour résoudre leurs problèmes sociaux. Les salaires assez élevés des pétroliers étaient dévalués par le minimum vital le plus haut dans le pays, surtout quant au panier de la ménagère. Et tout cela dans les conditions quand un grand pourcentage de la population de cette région vit au-dessous du seuil de pauvreté. Tout cela a provoqué un conflit du travail qui a été utilisé par des extrémistes. Cependant, la confédération est sûre que ces manifestations n'ont pas été spontanées, mais préparées d'avance.

Le leader syndical a appelé le président du pays à ne pas laisser la région de Manguistay face à ses problèmes, à discuter les problèmes socio-économiques de la région et à élaborer un programme social spécial. En même temps, souligne le président de la centrale syndicale, il est nécessaire de moderniser la législation nationale sur les syndicats, de leur donner plus de droits dans la défense des droits des tra-

vailleurs et dans la gestion des entreprises par voie des conventions collectives.

### ***Kazakhstan: une nouvelle Convention collective générale est signée***

Fin décembre 2011, une nouvelle Convention collective générale pour les années 2012-2014 a été signée au Kazakhstan. Un groupe de travail, formé par la Commission tripartite nationale du dialogue social et des relations de travail et sociales, a travaillé sur ce document pendant plusieurs mois. La Convention d'un nouveau format est composée de sept chapitres:

- la politique économique;
- le développement du marché du travail et la contribution à l'emploi efficace de la population;
- la rémunération, les revenus et le niveau de vie de la population;
- la sécurité et la protection sociales, la politique de l'égalité au travail;
- les conditions et la sécurité du travail, la sécurité industrielle et écologique;
- le développement du dialogue social et de la responsabilité sociale;
- la réalisation et le contrôle de la présente convention.

Sur la demande des syndicats, les questions de l'égalité entre hommes et femmes, de l'emploi des jeunes, ainsi que l'indexation des salaires ont été aussi incluses dans la Convention.

### ***Kirghizistan: les syndicats sont préoccupés par le bas niveau de vie de la population***

Une table ronde «Les syndicats du Kirghizistan aujourd'hui: la recherche des voies efficaces du développement» a eu lieu le 26 décembre à Bichkek. Les dirigeants des conseils des syndicats régionaux et des syndicats de base y ont pris part. Les participants ont adopté un message de la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK) au président de la République, au parlement et au gouvernement du pays.

Le message souligne une baisse catastrophique du niveau de vie de la population et une énorme différence entre les revenus de la population. De cette façon les droits constitutionnels de la grande majorité de la population sont violés. La rémunération de 75% de la population est au-dessous du minimum vital. On est témoin de l'offensive sur les droits des travailleurs, leurs droits sociaux, de travail et garanties sociales sont limités. Selon la centrale syndicale, le rétablissement de la justice sociale est le plus grand défi auquel les pouvoirs du pays sont confrontés.

La FSK est aussi préoccupée par l'absence du dialogue social. L'activité de la Commission tripartite nationale et d'autres structures tripartites est pratiquement gelée. Les propositions des syndicats pour la nouvelle Convention collective générale 2012-2014, ainsi que

leurs amendements pour le nouveau Code du travail visant à défendre les droits des salariés dans les conditions du nouveau système économique du marché sont restées lettre morte.

De l'avis de la centrale syndicale, la lutte pour un développement économique durable, le renforcement de la protection sociale, l'augmentation du niveau de vie de la population, les efforts pour surmonter la différenciation inadmissible du niveau de vie, le rétablissement du dialogue social, l'emploi dignement payé, la lutte contre tous ceux qui ne payent pas les impôts et les fonctionnaires corrompus, doit devenir le but stratégique de la politique nationale.

***Moldova: la CNSM appelle à ne pas admettre la destruction de l'unité syndicale nationale***

La Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM) a fait une déclaration par laquelle elle a exprimé son inquiétude quant à la campagne planifiée pour discréditer et détruire le mouvement syndical national.

La déclaration souligne que cette campagne est confirmée par de nombreux articles parus dans les médias qui essayent de calomnier l'activité du mouvement syndical. D'autres actions d'information et d'organisation, visant à détruire l'unité du mouvement syndical, sont aussi prévues.

La CNSM a déclaré qu'elle va s'opposer par tous les moyens légaux aux tentatives de détruire l'unité syndicale qui représente la seule force valable qui défend les intérêts des travailleurs.

La centrale syndicale a informé de ces tentatives les missions diplomatiques et les organisations internationales syndicales, y compris la Confédération internationale syndicale et la Confédération générale des syndicats dont elle est membre.

Quant aux falsifications parues dans les médias, la CNSM se propose de s'adresser aux organes de justice. En même temps, la centrale syndicale s'est adressée à ses organisations membres en les appelant à ne pas céder aux provocations et à resserrer leurs rangs pour ne pas permettre la destruction de l'unité syndicale de Moldova.

***Moldova: les syndicats ont élaboré une nouvelle loi sur les prix***

Les spécialistes de la CNSM ont élaboré en décembre 2011 un projet de loi sur la formation et la régulation des prix et des charges, dont l'adoption la plus rapide possible est exigée par la centrale syndicale. Le document sera prochainement présenté à la Commission nationale sur les consultations et les négociations collectives.

La loi établit les principes de formation des prix pour les produits de

large consommation et les charges, ainsi que les normes de contrôle de l'Etat sur ce processus. De l'avis des dirigeants de la CNSM, les sept chapitres de ce document assureront la protection de toutes les catégories de la population et les garanties sociales pour les couches les plus démunies en cas d'augmentation des prix et des charges.

Au dire d'Oleg Boudza, président de la CNSM, la politique incontrôlable des prix et des charges mène à l'augmentation du nombre des gens qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. «On a besoin d'une loi qui va mettre fin au chaos dans la politique des prix et des charges», a souligné le leader syndical.

### ***Russie: la FNPR tient son Conseil Général***

La réunion du Conseil Général (CG) de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR), tenue le 23 novembre 2012, a discuté de voies pour rendre plus efficace la coopération entre les syndicats, les pouvoirs et le patronat dans la résolution des problèmes sociaux et de travail. Les représentants du gouvernement, du parlement et de l'organisation patronale y ont pris part.

Les membres du CG, intervenant à la réunion, ont sonné l'alarme quant aux tentatives des employeurs de modifier la législation de travail en vigueur afin de limiter et même liquider certaines garanties sociales

des salariés et aux multiples cas de violation du droit de travail. Les syndicats sont préoccupés par une faible responsabilité des parties du dialogue social sur la violation et la non-exécution des conventions collectives et des accords, ainsi que par les conséquences négatives possibles de l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Alexandr Safonov, vice-ministre de la Santé et du Développement social de Russie, et Fedor Prokopov, vice-président de l'Union des industriels et des hommes d'affaires, ont parlé à la réunion de la coopération positive entre le gouvernement, l'Union des des industriels et des hommes d'affaires et la FNPR.

Le rétablissement du ministère du Travail, la mise au point des garanties de rémunération des travailleurs du secteur public et l'actualisation de la composition et de la valeur du panier de la ménagère ont été nommés parmi les tâches prioritaires des syndicats.

Galina Kelekhsaeva, qui était auparavant vice-présidente de la Fédération des syndicats de Saint-Petersbourg, a été élue à la réunion vice-présidente de la FNPR.

### ***Russie: la loi sur les amendements au Code du travail est signée***

Dmitri Medvedev, président de la Russie, a signé la Loi sur les

amendements au Code du travail qui change la modalité et le délai de l'examen et de la résolution des conflits collectifs du travail, y compris l'organisation des grèves.

La loi prévoit la création d'un arbitrage permanent de travail auprès de la Commission tripartite de Russie chargée des relations sociales et de travail.

La loi apporte des amendements à l'article 412 du Code du travail et dorénavant une grève ne pourra pas être reconnue illégale si ses organisateurs garantissent un service minimum pour l'entreprise. En même temps, le tribunal a le droit de suspendre la grève si cette condition n'est pas accomplie.

### ***Russie: les syndicats se prononcent contre le travail de location***

Une conférence «Les syndicats pour un emploi durable. Travail de location – une menace pour la stabilité de la Russie» a eu lieu du 19 au 20 décembre dans la banlieue de Moscou. La conférence a été organisée par la Fédération des syndicats indépendants de Russie et par la Confédération du travail de Russie (CTR) avec la contribution de la Fondation Friedrich Ebert, de l'OIT et du Centre des droits sociaux et de travail.

A la veille de la conférence, Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, Boris Kravtshenko, président de

la CTR, et Mikhaïl Tarasenko, député de la Douma d'Etat, président du Syndicat des travailleurs de la branche minière, ont organisé une conférence de presse à laquelle ils ont annoncé le début d'une campagne syndicale nationale pour le soutien du projet de loi sur l'interdiction du travail de location.

Ce document, appelé «projet de loi Isaev-Tarassenko», est passé avec succès la première lecture au parlement, cependant le nombre de ses adversaires ne diminue pas. Et c'est surtout l'Union des industriels de Russie (UER) qui se prononce avec zèle contre son adoption. De ce fait, les délais de la discussion du projet traînent et on entreprend des tentatives pour changer l'esprit et le sens de ce document.

Les syndicats se prononcent pour une embauche des travailleurs directe et à durée indéterminée ce qui pourrait garantir aux travailleurs une protection sociale, la rémunération digne et des conditions de travail convenables, la sécurité du travail, la sécurité sociale et la pension de retraite.

Les employeurs, au contraire, sous le slogan de la plus grande flexibilité, pratiquent les formes du travail instable, particulièrement, le travail de location, qui leur permettent de se cacher derrière le dos des agences de location. On utilise le travail de location contre les droits syndicaux et de travail, ce qui sape le fondement démocratique de la société.

Selon les syndicats, l'utilisation de cette forme d'embauche qui n'est pas prévue par la législation de travail en vigueur est une menace directe à la stabilité socio-économique de la Russie. Ils se prononcent résolument contre l'utilisation et la légalisation des formes pareilles d'embauche.

Les dirigeants de la FNPR et de CTR ont annoncé le début de la campagne contre le travail de location et se sont prononcés pour l'adoption sans délai du projet de loi «Isaev-Tarassenko».

### ***Russie: la FNPR soutiendra Poutine***

Le Comité Exécutif (CE) de la FNPR, tenu le 21 décembre 2012, a pris la décision de soutenir la candidature de Vladimir Poutine au poste du président de la Fédération de Russie et de convoquer une réunion du Conseil Général de la Fédération le 25 janvier 2012 pour en discuter.

La réunion du CE a adopté des recommandations «La position de la FNPR en liaison avec l'élection au poste du Président de la Fédération de Russie ».

Les participants à la réunion, en discutant de la situation socio-politique actuelle, ont souligné l'importance pour la FNPR et ses organisations membres de participer activement à l'activité du Front populaire de Russie, créé par Poutine,

pour consolider la société civile et pour résoudre les problèmes existants.

Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, a appelé les membres des syndicats à se rendre le 4 mars 2012 aux urnes pour soutenir Vladimir Poutine, qui s'oriente sur le développement stable et progressif du pays et mène un dialogue constructif avec les syndicats.

### ***Tadjikistan: les syndicats pour le renforcement du contrôle sur la sécurité du travail***

Murodali Salikhov, président de la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan (FSIT), intervenant à la réunion du Conseil Général de la FSIT, a appelé les dirigeants syndicaux et les inspecteurs techniques à prendre des mesures urgentes pour renforcer le contrôle des droits des travailleurs dans la sécurité et l'hygiène du travail. A la veille, le Parquet général du pays a indiqué qu'il avait de sérieux défauts dans ce domaine.

Suite d'une discussion, les participants au Conseil Général ont adopté une résolution. Les dirigeants syndicaux ont été chargés de mieux contrôler l'application de la législation sur la sécurité et l'hygiène du travail. Les syndicats se proposent de faire le nécessaire pour obtenir de la part des employeurs un financement nécessaire pour la sécurité

et l'hygiène du travail, d'inclure ces obligations dans les conventions collectives, de défendre mieux les droits des travailleurs et d'organiser des inspections régulières dans les entreprises avec la participation des fonctionnaires du Parquet et du Service d'Etat pour le contrôle du travail.

***Ukraine: les dirigeants des syndicats de base exigent l'arrêt de l'offensive contre les droits des travailleurs***

Une réunion nationale des dirigeants des syndicats de base a eu lieu le 10 octobre dans la Maison des syndicats à Kiev.

Les représentants de plus de 500 syndicats de base de toutes les branches de l'économie nationale ont adopté un message aux pouvoirs de l'Ukraine en exigeant d'arrêter immédiatement l'offensive contre les droits constitutionnels des travailleurs, la campagne illégale contre la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU), de ne pas tolérer la violation des droits syndicaux et de garantir l'application de la législation en vigueur et des accords internationaux de l'Ukraine sur les droits et les libertés des citoyens.

***Ukraine: les syndicats protestent contre la pauvreté***

Le 17 octobre – Journée internationale de la lutte contre la pauvreté,

la FSU a organisé à Kiev une action nationale syndicale «Les syndicats contre la pauvreté» à laquelle plus de 10000 représentants de divers entreprises et établissements ont pris part.

Vassil Khara, président de la FSU, député du parlement d'Ukraine, a rappelé aux participants au meeting, que rien que durant l'année 2010, le nombre des pauvres avait augmenté en Ukraine d'un million et atteint 12 millions de personnes. Selon les données officielles chaque huitième famille ukrainienne vit au-dessous du seuil de pauvreté et chaque troisième famille ayant des enfants est considérée comme pauvre. En même temps la nombre des millionnaires durant la même période a augmenté de 20%.

Les arriérés de salaire restent toujours à l'ordre du jour et ont augmenté de 30% aux entreprises publiques. Pourtant le projet de budget d'Etat pour l'année 2012 non seulement n'améliore pas la situation des simples citoyens, mais au contraire approfondit le gouffre entre les riches et les pauvres. La FSU se prononce résolument contre cette politique antipopulaire!

Le leader de la centrale syndicale a prévenu les pouvoirs que les syndicats utiliseront tous les moyens pour défendre les droits des travailleurs et de leurs familles en utilisant toutes les formes légales: actions de protestation, rassemblements, conflits collectifs du travail,

appels aux tribunaux et en cas extrêmes les grèves.

Les participants au meeting ont adopté une résolution «Les syndicats contre la pauvreté» qui contient des revendications aux pouvoirs et aux employeurs et des propositions constructives pour en finir avec la pauvreté.

Les actions syndicales ont eu lieu dans toutes les régions de l'Ukraine.

### ***Ukraine: la FSU a un nouveau président***

La FSU a tenu le 9 novembre 2011 une réunion de son Bureau, durant laquelle plusieurs questions d'actualité ont été discutées, y compris la situation avec la pauvreté en Ukraine et les actions des syndicats, la coopération entre les partenaires sociaux pour former le nouveau budget national pour l'année 2012 et le bilan de l'action syndicale nationale «Les syndicats contre la pauvreté».

Le Bureau de la FSU a aussi discuté de la demande de Vassil Khara de démissionner de son poste de président de la centrale syndicale. Le Bureau a, en principe, satisfait cette demande et l'a portée à la discussion du Conseil, prévu pour le 11 novembre.

A la réunion du Conseil de la FSU la démission de Vassil Khara avait été confirmée et son premier vice-président Youri Koulik a été élu pré-

sident de la Fédération des syndicats d'Ukraine.

### ***Ukraine: l'analyse des relations sociales et de travail***

Conformément aux données du Département socio-économique de la FSU, 1687 conflits collectifs du travail ont eu lieu en Ukraine durant les années 1999-2010 et les neuf premiers mois de l'année 2011, pendant lesquels les travailleurs et les syndicats ont avancé 4216 revendications.

Parmi les branches qui dominent par le nombre des conflits collectifs, le Département de la FSU cite: la construction mécanique – 299 (17,8%), les services communaux – 297 (17,6%), l'enseignement – 219 (13,05%), l'industrie houillère – 187 (11,1%) et le transport – 174 (10,3%).

Les raisons qui ont provoqué les conflits collectifs du travail aux entreprises et aux établissements sont les suivantes:

- arriérés de salaire considérables,
- violations de masse de la législation en vigueur concernant la rémunération et la sécurité du travail,
- plusieurs violations des droits sociaux et des garanties des salariés liées à la liquidation et la faillite des entreprises; ainsi qu'à leur reconstruction et privatisation.
- le bas niveau des salaires dans certaines branches de l'industrie.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)